

Hôtel de Ville
Direction Espace public,
Cadre de vie et Urbanisme

M. GAUDRON Charles
21, allée des Robichons

78170 LA CELLE SAINT-CLOUD

Service urbanisme

@ : urbanisme@ville-lacellesaintcloud.fr

Affaire suivie par : Nathalie BRADSHAW/Myrtille HAINE

☎ : 01.30.78.15.24 / 01.30.78.10.32

La Celle Saint-Cloud, le

Objet : attestation décision tacite favorable
DP 78 126 25 G0023

Monsieur,

Vous avez déposé par voie dématérialisée le 24.02.2025 une demande de déclaration préalable, enregistrée sous le n° DP 78 126 25 G0023, complétée le 13.03.2025, portant sur la construction d'une nouvelle clôture, dans votre propriété située 21 allée des Robichons à La Celle Saint-Cloud.

En application de l'article R.424-1 du code de l'urbanisme, je vous informe que votre demande a fait l'objet d'une décision tacite de non-opposition aux travaux demandés le 13.05.2025, à défaut d'une notification d'une décision expresse avant le terme du délai maximum d'instruction.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'attestation de décision tacite se rapportant à votre demande.

Je vous rappelle qu'il vous appartient, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, de procéder à l'affichage réglementaire de l'autorisation d'urbanisme au droit de votre terrain, visible depuis l'espace public, pendant toute la durée des travaux et pour une durée minimale de 2 mois. A la fin des travaux, il conviendra de déposer la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT), disponible sur le guichet numérique suite à cette décision.

Veillez agréer, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

P/Le Maire,
La Maire-adjoint déléguée à l'urbanisme

#signature#